

TERMES DE REFERENCES D'ETUDES TOPOGRAPHIQUES (1ère tranche)
(Préalables à l'APS/APD)

1) Modalités générales

Les levés sont réalisés sur la base de polygones plano-altimétriques fermés et calculées en x, y et z, en respectant les tolérances normales pour l'échelle choisie (1/2000) du report. Le rattachement altimétrique au système national sera effectué.

Un bornage (bornes préfabriquées en béton 0,15 x 0,15 x 0,30 m munies d'un repère métallique en tête) sera effectué tous les 300 m environ en ayant soin d'inclure les bornes dans le système de polygonation.

Les autres sommets de la polygonation seront matérialisés sur le terrain par des marques (peinture et numérotation) sur repère solide inamovible (arbre, rocher, etc.). Chaque sommet faisant l'objet d'un croquis et descriptif permettant un repérage aisé.

Les cheminements pour le nivellement seront réalisés en itinéraire fermé (ou aller-retour pour les parcours unidirectionnels).

Les détails et les repères significatifs (maisons, ravins, sentiers, routes, ponceaux, cours d'eau, canaux, bornes existantes, ...) apparaîtront sur les croquis de levés.

La densité des points levés sera de l'ordre de +/- 30 points à l'hectare. Le semis de points sera plus concentré sur les lignes caractéristiques du terrain où les courbes de niveau s'infléchissent. Les points levés seront matérialisés sur le plan par un point nettement visible accompagné de la cote correspondante.

2) Produits

Les documents relatifs aux levés et qui sont à joindre au(x) produit(s) fini(s) (cartes et plans) sont :

- les carnets de levés originaux;
- les calculs planimétriques et altimétriques de(s) polygone(s);
- les calculs (sur les carnets) des cotes des points de détail;
- les croquis des levés effectués, de la position des sommets et bornes;
- le(s) graphique(s) de(s) polygone(s).

Dans le cas d'une exécution à l'aide d'appareils électroniques enregistreurs, les données seront fournies sur support informatique.

Les produits sont :

- une carte à l'échelle 1/2000, sur calque indéformable comportant :
 - i) le tracé planimétrique de tous les éléments topographiques importants (cours d'eau, ravines, maisons, pistes et sentiers ...);
 - ii) la position exacte des bornes et points de détail;
 - iii) la représentation des courbes de niveau, élaborées sur la base des points cotés. L'équidistance sera généralement de 0,50 m (0,25 m en terrain très plat, 1 m pour les zones très accidentées).
- un plan de situation (éch. 1/100000è) sur lequel figurera le schéma d'assemblage des plans à échelle 1/2000 et des profils en long.
- les profils en long, reportés aux échelles 1/1000 (horizontal) et 1/50 (vertical), un levé par 50 mètres ; sur chaque profil en long seront indiqués les passages de route, de pistes et de sentiers, tout ouvrage permanent (pont...), les points d'intersection avec des canaux d'ordre supérieur ou inférieur, des points de recoupement avec le plan en XY.
- les profils en travers des émissaires principaux de berge à berge à l'échelle horizontale 1/100 et échelle verticale 1/50 (six points minimum) tous les 100 mètres et aux points remarquables.

PROMOTION ASSOCIATIONS COOPERATIVES
PNUD/BIT/MIJEUMA - RWA/88/010
B.P. 445 KIGALI - Tél. 84892

Annexe V a.

BUNEP
KIGALI

ACCUSE DE RECEPTION

Nous accusons réception de votre offre Réf. notre courrier n° 043/15.30
du 19/02/1992 concernant les travaux de topographie du marais de Rugende.

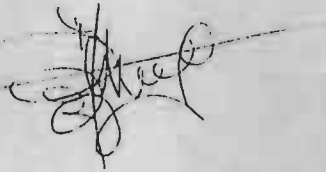
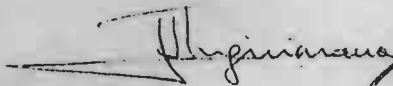
Fait à Remera

le 25/02/1992

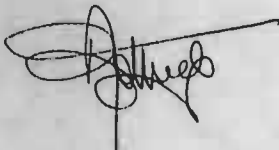
à treize heures cinquantes minutes

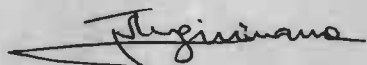
TUGIRIMANA Joram
Coordinateur National

Jean Michel MONNET PAQUET
Conseiller Technique Principal



CTP



TUGIRIMANA Joram
C.N


REPUBLIQUE RWANDAISE
BUREAU NATIONAL D'ETUDES DE PROJETS
(B U N E P)
B.P. 1337 KIGALI

Kigali, le 25 FEV. 1992

N° 17/02/92/10.05.04.2

Classement No. ⁰⁷⁵
Date 25 FEV. 1992
A traiter par.....
.....

Monsieur MONNET PAQUET Jean Michel
Conseiller Technique Principal
B.P. 445
K I G A L I

Objet : Transmission de
l'offre technique
et financière

Monsieur,

Référence faite à votre lettre n°
043/15.30 du 19/02/1992 relative à l'offre pour les travaux
topographiques à exécuter sur le site du marais de Rugende -
Rumirabahabyi - Gishamba Nyakwibereka, j'ai l'honneur de vous
transmettre notre proposition technique et financière.

Veuillez agréer, Monsieur le
Conseiller Technique Principal, l'expression de ma franche
collaboration.

RUZINDANA Augustin,
Directeur du BUNEP



MONNET-PAQUET
CTP
[Signature]
25
02 92

TUGIRIMANA Joram
C-N
25
02 92

[Signature]

**OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE DES TRAVAUX DE TOPOGRAPHIE A
EXECUTER SUR LE SITE DU MARAIS DE RUGENDE-
RUMIRABHASHYI-GISHAMBA et NYAKWIBEREKA.**

Le Projet promotion Associations Coopératives PNUD/BIT/MIJEUMA-RWA/88/010 B.P. 445 Kigali Tél: 8 78 92 représenté par Messieurs:

1° MONNET PAQUET Jean Michel: Conseiller Technique Principal
2° TUGIRIMANA Joram: Coordinateur National, désire avoir du BUNEP une offre pour les travaux de topographie à exécuter sur le site du marais de Rugende-Rumirabashyi-Gishamba et Nyakwibereka.

Avec son personnel et son équipement le BUNEP est capable de réaliser les travaux tels qu'ils sont décrits dans les termes de référence. Le BUNEP dispose comme matériel pour mener à bonne fin ces travaux:

1. - 1 Théodolite électronique T1000 et Distomat DI3000
2. - 2 Théodolites (T2 et T16)
3. - 3 Niveaux de précisions
4. - Des accessoires nécessaires qui fonctionnent conjointement avec ce matériel ci-haut cité. Par contre certaines données peuvent directement être traitées à l'ordinateur. Vu les termes de référence et les documents à fournir, ces travaux peuvent être effectués pendant un délai de 208 jours par une équipe. Comme le BUNEP dispose de 2 équipes, les travaux seraient faits pendant 104 jours. L'offre en annexe fait état de situation des travaux à effectuer par une équipe.

Evaluation des coûts (Matériel et Manoeuvres)

Matériel: 155 bornes x 600F/borne = 93 000 FRW
560 piquets x 30F/piquet = 16 800 FRW
380 piquets x 40F/piquet = 15 200 FRW
160 morceaux de fer à béton = 160 x 70F = 11 200 FRW
15 pots de peinture émail = 15 x 900F = 13 500 FRW

Le total pour le matériel est de: 149 700 FRW

Manoeuvres: - Piquetage et bornage:
15 jours x 20 manoeuvre x 200F = 60 000 F

- Polygonale:
22 jours x 6 manoeuvres x 200F = 26.400 FRW

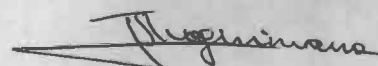
- Altimétrie:
9 jours x 4 manoeuvres x 200F = 7 200 FRW

MONNET-PAQUET

CTP 25/02/92



TUGIRIMANA Joram
C.N 25/02/92



- Profil en long et en travers (piquetage):
10 jours x 4 manoeuvres x 200 F = 4 400 FRW
- Levé de détails :
61 jours x 4 manoeuvres x 200F = 48.800 FRW
- Levé des profils:
17 jours x 3 manoeuvres x 200F = 10.200 FRW

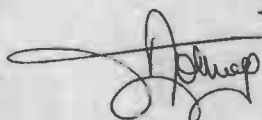
Le coût total pour les manoeuvres = 165 000 FRW

OFFRE FINANCIERE DES TRAVAUX

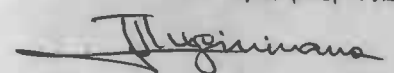
Intervenants	Durée	Prix Unitaire	Prix total
<u>1. Personnel</u>			
1.1. 1 Ingénieur	60 jours	15 000	900 000
1.2. 1 Topographe	208 jours	10 000	2 080 000
1.3. Manoeuvres	-	-	165 000
1.4. Dessinateur	157 jours	7 000	1 099 000
S/Total personnel			4 244 000
<u>2. Frais de mission</u>			
2.1. 1 Ingénieur	60 jours	4 000	240 000
2.2. 1 Topographe	157 jours	3 500	549 500
2.3. 1 Dessinateur	157 jours	3 500	549 500
2.4. 1 Aide-topographe	157 jours	2 000	314 000
2.5. 1 Chauffeur	157 jours	2 000	314 000
S/Total personnel			1 967 000
<u>3. Frais de déplacement</u>			
3.1. Location véhicule	157 jours	10 000	1 570 000
3.2. Transport des bornes et piquets	3 jours	10 000	30 000
S/total			1 600 000
<u>4. Achat matériel</u>			
4.1. Matériel	-	-	149 000

DOMNET PARNET

CTP 25/02/92



TUGIRIMANA Joram
C-N 25/02/1992



Intervenants	Durée	Prix Unitaire	Prix total
5. Divers			
5.1. Secrétariat et confection du rapport	-	FF	200 000
5.2. Local de travail	-	FF	60 000
GRAND TOTAL			8 220 000

Le prix estimatif est de HUIT MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE FRANCS RWANDAIS (8 220 000 Frw).

Fait à Kigali, le 24 Février 1992

Le Directeur du BUNEP,
RUZINDANA Augustin.

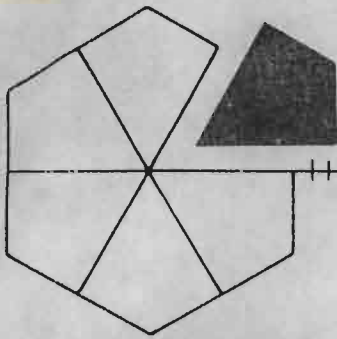
70



NONNET-PORNET

CTP 25/02/92

TUGIRIMANA Joram
C-N 25/02/92



ALPHA TOPO RWANDA

Annexe V b.

Monsieur J.M. MONNET-PAGUET
Promotion Associations Coopératives

Classement No. 074
Date 24 FEV. 1992
A traiter par.....
.....

Nos réf.: 920720
Vos réf.:
Annexes:

Kigali, le 24 février 1992

Messieurs,

Nous vous prions de trouver en annexe, notre offre conformément à votre lettre V/ref 043/15.30 concernant les travaux topographiques sur le site du marais GUGENDE-RUMIRABASHYI-GISHAMBA-NYAKWIBEREKA.

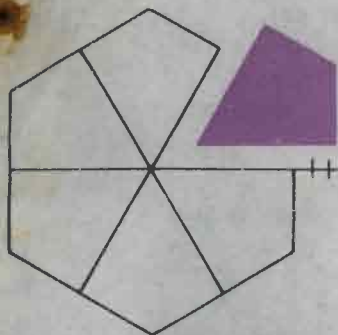
Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Messieurs, nos meilleurs salutations.

Christian FUCHS,
Directeur.

Pour réception :

J. MONNET-PAGUET
CTP 24/02/92

TUGIRIMANA Joram
C.N 24/02/92



Monsieur J.M. MONNET-PAGUET
c/o BIT
Projet Marais de Rugende
Kigali

ALPHA TOPO RWANDA

Nos réf.: RP/92.02.02
Vos réf.:
Annexes:

Kigali, le 24 février 1992

Messieurs,

Concerne : Consultation pour travaux topographiques
Levés pour aménagement et mise en valeur de marais
Projet Marais de Rugende (+/- 500 ha)

Nous vous prions de trouver ci-après notre offre pour
les travaux repris sous rubrique.

A. Définition de la mission

Levés topographiques des marais de Rugende-Rumirabashyi-Gishamba-Nyakwibereka, d'une superficie approximative de +/- 500 ha., en vue de la confection d'une vue en plan, du profil en long et de profils en travers de l'émissaire principal, selon vos termes de référence dont copie visée en annexe.

B. Méthodologie

Les levés seront effectués à l'aide de théodolites électroniques enregistreurs. Les données seront traitées sur ordinateur Hewlett Packard IPC et sur ordinateur Graphique Hewlett Packard série 9000.

Dans un souci de précision, de fiabilité et de présentation, les plans seront dessinés sur traceur A0 Hewlett Packard 7580 sur support film indéchirable et indéformable de format A0.

MONNET-PAGUET
CP 24 42
02

TUGIRIMANA Joram
C.N 24/02/92

BUREAU TOPOGRAPHIE
ET D'EXPERTISES

Groupe TENSEN & HUON

ALPHA TOPO RWANDA Sarl
B.P. 456
Kigali
Tél/Fax : 84894

RCA/567/KIG

BK : 040-0016977-35

C. Conditions et modalités diverses

Un acompte de 20 % du montant total estimé, versé sur notre compte 040-0016977-35 ouvert à la Banque de Kigali, marquera le début de la mission.

30% du montant total estimé sera facturé au terme des 5 premières semaines d'activité sur base de la présentation et approbation d'un rapport d'avancement.

50% sera facturé à la réception définitive du dossier.

Les factures seront payables à 30 jours fin de mois.

Cette mission sera exonérée de toute taxe et impôt au Rwanda.

Nos prix ayant été calculés sur base d'un taux de change de 3.75 frw/fb, ils seront revus proportionnellement à toute modification de ce taux de plus de 10%.

D. Délais

Les travaux seront accomplis dans un délai maximum de trois mois à dater de la signature du contrat.

Les travaux de terrain seront effectués dans un délai de 8 à 10 semaines, dépendant de l'abondance des précipitations, généralement maximale en cette période.

Les plans vous seront remis au fur et à mesure de l'avancement des travaux de terrain avec un décalage de 4 semaines.

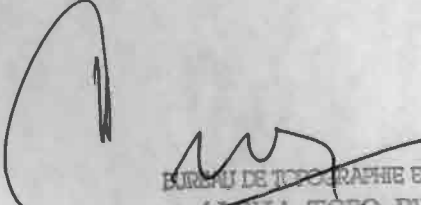
E. Prix

Nous vous proposons de réaliser ces travaux pour un montant global et forfaitaire de 11.500,- Frw/ha (onze mille cinq cents francs rwandais à l'hectare).

Il est entendu que les espaces à lever sont des espaces cultivés et dépourvus, sauf exception de végétation haute (bananiers, papyrus, maïs, canne à sucre,...). Un supplément de 980 Frw/ha sera facturé pour le levé des zones à visibilité limitée par ce type de végétation.

Toute indemnité due aux cultivateurs du fait d'élagage ou de layonnage serait à votre charge.

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.


BUREAU DE TOPOGRAPHIE ET D'EXPERTISES
ALPHA TOPO RWANDA
2, P. 66 KIGALI RWANDA
Tél./Fax.: 250-84894
Christian FUCHS
Directeur.

DOMINIQUE PARVET

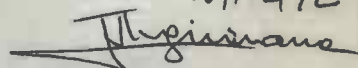
CTP $\frac{24}{02}$ 92



TUGIRIMANA Joram

C.N

24/02/92



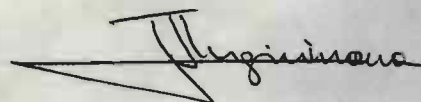
TELEFAX

N° de télex de l'expéditeur: (250) 76263 KIGALI-RWANDA		Destinataire: -FAZZIO, Chef COOP/BIT/GENEVE -EQUIPRO/BIT/GENEVE
Rédigé par: MONNET PAQUET J.M. CTP-RWA/88/010	Date: 17/02/1992	N° de télex du destinataire
Autorisé par: Ahmadou LY, RR (Nom, Titre et Signature)		Nombre de pages: 1
		Dossier: BIT-RWA/88/010
		Compte à débiter: RWA/88/010

Objet: APE US\$ 50,500 pour étude topographique -LB 20

- 1°) Nous vous proposons les termes de référence de l'étude topographique que notre Projet RWA/88/010 doit réaliser. Ils ont été préparés par Monsieur PAYEN Consultant Expert Aménagiste au cours de sa mission de décembre 1991. La Division des Aménagements Hydro-Agricoles de la Direction Générale du Génie Rural (Ministère de l'Agriculture), en particulier les responsables du Projet INVENTAIRE DES MARAIS/FAO, nous a apporté sa précieuse contribution afin de finaliser ces termes de référence.
- 2°) Nous vous signalons que le délai imparti pour réaliser ces travaux de relevé topographique est très court. En effet nous devons disposer des plans de situation, profils en long et en travers au plus tard à la fin du mois d'Avril 1992. Monsieur PAYEN doit revenir en mission au cours du mois de Mai 1992 et avoir à sa disposition toutes les données de base (en particulier topographiques) pour proposer plusieurs scénarios d'aménagement du marais. Son rapport doit être achevé vers le 20 Mai 1992, car il servira de base à la rédaction du document de Projet qui doit être préparé en vue de la seconde phase du Projet.
- 3°) Vu l'urgence et compte tenu des compétences locales en matière d'exécution des travaux de topographie, nous considérons que deux sociétés sont capables de répondre à l'offre : BUNEP et ALPHA TOPO RWANDA.
- 4°) Après application des instructions données par EQUIPRO/BIT (Mr. FEISTAUER) nous avons retenu, pour une raison essentielle de coût d'exécution des travaux, la société ALPHA TOPO RWANDA.
- 5°) Le financement maximum nécessaire s'élève à RWF 6.240.000 (US\$ 52000)
 - . les travaux de topographie s'élèvent à RWF 5.750.000 (11.500 FRW/hectare x 500 ha)
 - . le coût supplémentaire maximal atteint RWF 490.000 (980 FRW/hectare x 500 ha) pour visibilité réduite.
- 6°) Les travaux de topographie doivent débuter dans les meilleurs délais (mars 1992).
- 7°) Nous sollicitons l'APE de US\$ 52.000.
- 8°) Haute considération.

TUGIRIMANA Joram
COORDINATEUR NATIONAL



BIT MEMORANDUM ILO
cc:

To Monsieur Ahmadou LY
A Représentant Résident
PNUD KIGALI

From
De MONNET PAQUET Jean Michel
CTP - RWA/88/010

Your Ref.
Votre Réf.

Our Ref. 051/15.30 Initiale(s)MP/jm
Notre Réf. Date 28/02/1992

Subject:
Objet

- 1°) Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une copie du rapport que j'ai présenté au Séminaire Atelier National sur la problématique de l'aménagement, de la mise en valeur et de la gestion des marais au Rwanda : "Une approche participative au service d'associations paysannes oeuvrant sur un site de marais vivrier" , qui s'est tenu à Kigali du 20 au 24 janvier 1992.
- 2°) Meilleures salutations.

BIT MEMORANDUM ILO

cc: - Mr. FAZZIO
COOP/BIT/GENEVE

- Mr. NDABA HAGAMYE
Directeur de Zone
OIT/KINSHASA

- Mr. SCHWETTMANN
Conseiller Régional COOP
OIT/YAOUNDE/CAMEROUN

To Monsieur Ahmadou LY
A Représentant Résident
PNUD KIGALI

From MONNET PAQUET Jean Michel
De CTP - RWA/88/010

Your Ref.
Votre Réf.

Our Ref. 050/15.30 Initiale(s)MP/jm
Notre Réf. Date 27/02/1992

Subject: BIT - RWA/88/010 " COOPERATIVES "

Objet (Etude de faisabilité du Volet Hydro-Agricole et
Renforcement du Volet Cooperatives)

- 1°) Faisant référence à notre mémo N° 034 du 13 février 1992 concernant la Révision Budgétaire F du Projet RWA/88/010 "COOP".
- 2°) Nous avons l'honneur de vous transmettre les informations nécessaires à la justification des augmentations budgétaires permettant au programme BIT/MIJEUMA/PNUD RWA/88/010 d'atteindre les objectifs fixés par le document de projet.
- 3°) Nous rappelons d'abord les étapes qui ont conduit à l'augmentation budgétaire de US\$ 218189, par rapport au budget initial de US\$ 714299.
 - . la réunion tripartite de septembre 1990 a recommandé l'élaboration d'un addendum au document de projet RWA/88/010 qui intègre les études de faisabilité du volet "Hydro-agricole" et le renforcement du volet coopératives.
 - . le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Associatif a adressé au Ministère du Plan l'addendum au document du projet en indiquant les priorités :
 - étude d'aménagement du marais de Rugende
 - renforcement de l'organisation paysanne
 - . La mission d'évaluation du BIT réalisée du 22 au 27 septembre 1991 a recommandé :
 - " - qu'une révision budgétaire soit élaborée et approuvée dans les plus brefs délais (après la revue tripartite du 10 octobre 1991)
 - une allocation supplémentaire de US\$ 80,000 pour sous-contrats
 - a souligné que :
 - les montants pour l'entretien US\$ 6,000 et divers US\$ 5,950 prévus pour 1992 dans la révision budgétaire E ne seront pas suffisants comparés aux dépenses effectuées en 1990 et 1991.
 - a explicité les trois objectifs immédiats du projet, à savoir :
 - a) Maîtrise des activités économiques par des groupements d'agriculteurs (le volet coopératif).
 - b) Exploitation rationnelle du marais Rugende-Rumirabashyi (le volet agricole).

- c) Réhabilitation et réalisation des aménagements hydro-agricoles du marais Rugende-Rumirabashyi (le volet hydro-agricole).

qui restent également valables et sont à la fois indispensables et suffisants pour la réalisation de l'objectif de développement. En plus les trois objectifs sont interdépendants: l'exploitation rationnelle du marais nécessite son aménagement hydro-agricole, mais aussi le regroupement des producteurs pour l'organisation des services en amont et en aval de la production agricole."

- . la réunion tripartite du mois d'octobre 1991 a recommandé entre autres de :
 - "Procéder aux études d'avant-projet des aménagements hydro-agricoles du marais et sur cette base élaborer un programme d'investissement à soumettre aux bailleurs de fonds. Pour les études d'avant-projet, formuler les termes de référence du consultant qui devra effectuer la première mission en novembre 1991. Les parties concernées devront être associées aux aspects liés aux aménagements".
- . la réunion tripartite du mois d'octobre 1991 a déterminé une action à prendre par PNUD Kigali " Le PNUD : pour accorder les fonds additionnels en vue de permettre d'effectuer les missions, les consultations et les études d'avant-projet des aménagements du marais" .
- . le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Associatif a demandé la reconduction du contrat du CTP pour une période d'une année.
- . Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Associatif a demandé la prolongation du contrat du VNU pour une période de 6 mois.
- . le Ministère du Plan sur demande du département bénéficiaire, MIJEUMA, a adressé à PNUD Kigali la requête d'augmentation budgétaire pour financer les études de faisabilité du volet "hydro-agricole" et le renforcement du volet coopératives.

Le budget initialement alloué à RWA/88/010 (US\$ 714,299) ne permet pas d'atteindre les objectifs tels que mentionnés dans l'addendum du document de projet et de satisfaire aux attentes de la population cible.

- . L'installation des jeunes sur des terres de marais réhabilitées par le projet RWA/88/010 dans la zone ISUMO en commune GIKORO n'a pas commencé par manque de financement malgré la demande pressante de l'autorité communale. (environ 200 emplois agricoles sont en souffrance).
- . L'appui à la production agricole est limité; même si la satisfaction des besoins en intrants agricoles est optimale,

la rationalisation de la production agricole pourrait être atteinte par la parcellisation du patrimoine foncier du marais: ce n'est pas le cas actuellement car on ne connaît pas la surface du site ni son périmètre et on en sait pas quel scénario retenir pour la réhabilitation du réseau hydraulique dans la mesure où les données topographiques de base n'existent pas.

- . Notre approche participative rencontre un écho positif auprès du public cible, les résultats atteints sont là pour en témoigner et auprès des projets intervenants dans le marais tels que PRB, PDAG, PKE, etc... Des consultations internationales FENU, FAO, USAID, etc... expriment beaucoup d'intérêt vis-à-vis de notre méthodologie. Certains projets oeuvrant au BURUNDI dans le cadre de la mise en valeur de marais sollicitent nos rapports d'activités en matière d'organisation paysanne.

4°) Les recommandations formulées par les réunions tripartites de septembre 1990 et octobre 1991, les décisions du gouvernement de reconduire les contrats de l'expertise internationale se traduisent par des augmentations budgétaires permettant l'exécution d'activités mentionnées dans le document de projet et concourant à répondre au programme national d'ajustement structurel (PNAS):

- . réhabilitation hydraulique d'un marais de 500 hectares pouvant offrir plus de 1500 emplois agricoles.
- . responsabilisation paysanne pour l'auto-organisation hydro-agricole du marais par la formation.

	<u>US\$</u>
1) Poste CTP LB 11001	
. contrat renouvelé à la demande du MIJEUMA du 19/09/1991 au 18/09/1992 coût forfaitaire du système des Nations Unies 11 mois à budgétiser ; 1 mois est budgétisé par révision E	112,968
2) Poste CONSULTANT LB 11002	17,000
. c/f tripartites de 09/90 et 10/91 . Expert aménagiste recruté pour conduire l'étude d'aménagement du marais 1ère mission : décembre 1991 - coût : US\$ 10,000 élaboration des termes de référence de l'étude 2ème mission : mai 1992 - coût : US\$ 17,000 présentation du rapport sur la faisabilité de l'aménagement du marais 1ère mission budgétisée sur révision E	
3) Poste VNU LB 14001	10,000
. contrat prolongé à la demande du MIJEUMA pour une durée de 6 mois coût forfaitaire du système des Nations Unies US\$ 40,000/2 ans soit US\$ 10.000 pour 6 mois	

4) Expert National LB 17001	1,700
. mise en place du fonds de soutien aux groupements agricoles du marais	
. renforcement de l'organisation paysanne de janvier à avril 1992 - coût : US\$ 1,700	
5) Expert National LB 17002	2,050
. appui à l'auto-évaluation de la formation	
. coût : US\$ 2,050	
6) Sous - traitance LB 21001	5,000
. Réhabilitation du réseau de drainage	2,050
curage des canaux primaires et secondaires	
coût : US\$ 5,000	
objectif : installation de 200 jeunes agriculteurs	
7) Sous - traitance LB 21002	2,625
Centre de Formation et de Recherche Coopératives IWACU	1,200
Renforcement de l'appui à l'auto-organisation paysanne	
Nouvelle zone ISUMO - coût : US\$ 2,625	
8) Sous - traitance LB 21003	52,000
. Etude topographique de 500 hectares de marais	
coût minimal : US\$ 52,000	
9) Formation sur le tas LB 33	1,850
. L'auto-évaluation des encadreurs de base exécutée par INADES FORMATION RWANDA	
coût : US\$ 350	
. L'auto-évaluation de la formation dispensée aux membres des groupements agricoles du marais	
Intervention de INADES FORMATION RWANDA	
à partir de mai 1992 - coût : US\$ 1,500	
	US\$ 205,193

Répartition des coûts supportés par l'augmentation budgétaire

. Avant projet détaillé d'aménagement	:	US\$ 57,000
. Renforcement du volet coopératives	:	US\$ 8,225
. Expertise internationale	:	US\$ 139,968
		US\$ 205,193

Les coûts présentés ci-dessus ne mentionnent pas les dépenses courantes de fonctionnement du projet telles que l'achat de carburant, l'entretien des véhicules LB 51 (US\$ 6,000) et l'achat de fournitures de bureau habituellement chargées sur la petite caisse LB 53 (US\$ 4,000 = 500 US\$/-mois x 8 mois).

Le budget initial, d'après la révision E (09/10/1991) permettra de faire face aux dépenses d'équipement LB 40 ainsi que celles des LB 51 et 53.

5°) L'étude d'Avant-Projet Détaillé d'aménagement du marais de Rugende-Rumirabashyi a été demandée par le Gouvernement Rwandais et entérinée par la réunion tripartite du 10 octobre 1991 comme action à prendre par PNUD Kigali.

La démarche d'investigation retenue par la réunion tripartite du mois d'octobre 1991 comprend les étapes suivantes :

- Novembre 1991

première mission de consultation de l'expert aménagiste
objectif : élaborer les termes de référence pour la collecte des données de base nécessaires à l'APD

- Février 1992

travaux de topographie
observations hydrologiques

- Mai 1992

1ère quinzaine du mois
deuxième mission de consultation de l'expert aménagiste
objectif : rédaction de l'avant projet détaillé d'aménagement proposant plusieurs scénarios tels que réhabilitation, extension des aménagements etc... et comprenant une composante environnement.

2ème quinzaine du mois
mission d'évaluation de la première phase du projet
prise en compte de l'avant-projet détaillé d'aménagement du marais pour :

- élaboration du document de projet pour la seconde phase
- approche des bailleurs de fonds pour le financement du volet hydro-agricole.

Actuellement nous constatons que :

- la première mission de l'expert aménagiste a eu lieu en décembre 1991
- l'exécution des travaux de topographie accuse un retard de un mois
- les termes de référence sont élaborés en collaboration avec la Direction Générale du Génie Rural
- les sociétés locales capables d'exécuter la consultation ont déjà proposé leurs offres.
- le consultant expert aménagiste se trouve dans l'incapacité de programmer sa seconde mission, du fait que les études topographiques n'ont pas commencé.

6°) Le renforcement du volet coopératives, souhaité par la contrepartie nationale s'inscrit dans l'objectif de l'auto-organisation paysanne. Sur la base d'un diagnostic établi en 1990, l'appui à l'organisation paysanne s'est développé au cours de l'année 1991. L'évaluation en février 1992 des résultats atteints est très encourageante. Il faut néanmoins consolider les acquis et parvenir à une structuration associative au niveau du marais.

1. constats initiaux

141 associations agricoles du marais présentaient en 1990 des lacunes sur les plans organisationnels et fonctionnels.

- aucun règlement d'ordre intérieur écrit
- capacité d'épargne pratiquement nulle
- 1/5 des groupements possédaient un compte à la banque
- la comptabilité de base n'était pas tenue
- les attributions des responsables n'étaient pas maîtrisées
- l'entretien du réseau de drainage n'était pas fait par les occupants du marais
- le crédit agricole n'était pas vulgarisé
- l'utilisation des intrants agricoles n'était pas connue.

2. résultats atteints

Les résultats détaillés de l'évaluation opérée, auprès de 140 groupements socio-économiques du marais de Rugende-Rumirabahashi du 03 au 10 février 1992, avec la participation du Directeur Général du mouvement Associatif, sont significatifs au terme de 12 mois d'appui à l'organisation paysanne.

- . 81% des groupements possèdent un règlement d'ordre intérieur écrit et signé par tous les membres
- . 9% des groupements sont en train d'élaborer leur règlement d'ordre intérieur
- . 86% des groupements tiennent leur comptabilité de base
- . 70% des groupements ont ouvert un compte à la banque populaire
- . 57% des groupements utilisent des semences sélectionnées pour toutes les cultures produites
- . 26% des groupements les utilisent pour certaines cultures
- . 56% des groupements réalisent le semis en lignes pour toutes les cultures produites
- . 18% des groupements réalisent le semis en lignes pour certaines cultures
- . 55% des groupements n'ont pas d'arbustes ni de souches dans leur champ
- . 54% des groupements n'ont pas de termitière dans leur champ
- . 6% des groupements sont en train de procéder à l'élimination des termitières.
- . 66% des groupements ont réalisé le curage du canal principal correctement
- . 18% des groupements sont en train de réaliser le curage du canal principal.
- . 42% des groupements ont tracé un sentier le long du canal principal
- . 22% des groupements sont en train de réaliser un sentier le long du canal principal.

3. Activités de consolidation des acquis dans le domaine de l'auto-organisation paysanne nécessitant le renforcement du volet coopératives

* L'auto-évaluation de la formation dispensée aux membres des groupements depuis une année se déroulera à partir du mois de mai 1992. La collaboration de l'ONG INADES FORMATION RWANDA se traduira par l'initiation des agents du volet coopératives aux techniques de l'auto-évaluation, au suivi sur le terrain des premières opérations d'auto-évaluation et à la participation au bilan de l'auto-évaluation. Le coût prévisionnel est de US\$ 1,850.

* La mise en place de structure paysanne autonome au niveau du marais devra impliquer environ 1200 membres des groupements agricoles. L'intervention d'une formatrice spécialisée en animation rurale est nécessaire à partir de mars 1992 jusqu'au terme de la première phase. Les tâches confiées à cette consultation nationale comprennent :

- formation des présidents des groupements agricoles (mars 1992)
- préparation et animation des assemblées générales pour 141 groupements
 - appui à l'élection de leaders paysans :
 - identification des critères de choix
 - organisation des élections
 - formation des leaders paysans à leur tâche (commerciales entre autres)

Le coût de cette consultation n'excèdera pas US\$ 2,050.

* L'appui à l'organisation paysanne dans la nouvelle zone ISUMO est réalisé en partenariat avec le Centre IWACU.

Les résultats attendus sont :

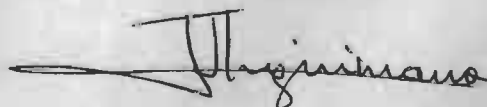
- organisation de plus de 1000 occupants pour le curage du canal
- création de comités "intrants agricoles"
- identification des projets initiés par la population (ponts...)
- recherche de partenaires pour aider la population à réaliser ces projets.

Le coût de ce partenariat s'élève à US\$ 2,625.

* L'installation de jeunes agriculteurs en zone ISUMO exige la remise en état de marais abandonnés. La seule opération capable de réhabiliter le site consiste à pratiquer le curage du canal principal et des canaux secondaires par l'emploi de main d'oeuvre locale. Ceci permet d'offrir un emploi à plusieurs dizaines de personnes, pour la plupart des jeunes inactifs, par jour pendant plusieurs mois.

Le coût minimum est évalué à US\$ 5,000.

TUGIRIMANA Joram
COORDINATEUR NATIONAL



PROMOTION ASSOCIATIONS COOPERATIVES
PNUD/BIT/MIJEUMA - RWA/88/010
B.P. 445 KIGALI - Tél. 84892

KIGALI, le 26/02/1992
N° 049/15.30

Monsieur Joseph TWAGIRAYEZU
Consultant - RWA/88/010

Monsieur,

En ce qui concerne le travail que vous avez effectué pour le compte du Programme RWA/88/010 tel que mentionné dans la définition des tâches pour le mois de février 1992, nous devons faire le point ensemble:

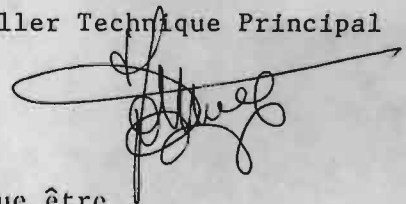
- conduite des séminaires de perfectionnement des trésoriers
- préparation des séminaires d'initiation des présidents

Notre collaboration pour le mois de mars comprend une intervention d'une journée par semaine les mardis 03, 10, 17 et 24 au cours de laquelle vous interviendrez auprès des présidents des groupements socio-économiques de Rugende-Rumirabashyi.

Je vous rappelle que vous devez vous présenter le mardi 03/03/1992 à 8h00' du matin avec la préparation finalisée de votre intervention (y compris l'énoncé de l'exercice et son corrigé).

Vous remettrez en temps opportun à notre Secrétariat les documents à dactylographier.

MONNET PAQUET Jean Michel
Conseiller Technique Principal



P.S.:

Pensez à la fiche de suivi financier des GSE qui aurait due être préparée en janvier 1992.

C.P.I. à:

-Volet COOPERATIVES

BIT MEMORANDUM ILO

cc: - PNUD Kigali
- COOP/BIT/GENEVE

To Mr. Louis NDABA HAGAMYE
A Directeur du Bureau de Zone
OIT/KINSHASA

From
De MONNET PAQUET Jean Michel
CTP - RWA/88/010

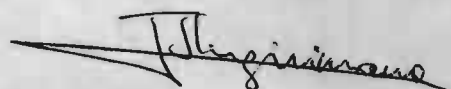
Your Ref.
Votre Réf.

Our Ref. 047/15.30 Initiale(s)MP/jm
Notre Réf. Date 25/02/1992

Subject: Engagement temporaire d'un chauffeur
Objet

- 1°) Nous vous informons de l'engagement , pour durée déterminée, de Monsieur Sylvain KAYINAMURA au poste de chauffeur au grade de L2/1.
- 2°) Les motifs de cet emploi temporaire sont les suivants :
 - . conduite d'une action urgente d'appui à l'organisation paysanne sur une zone nouvelle de marais qui nécessite des déplacements supplémentaires et permanentes (durée 2 mois)
 - . remplacement des chauffeurs titulaires pendant leurs congés, ceci dans le but de ne pas perturber les activités de RWA/88/010 . (environ 2 mois).
- 3°) L'engagement à durée déterminée débute le lundi 24 février 1992 et s'achève le jeudi 23 avril 1992 (pour une première période de 2 mois), débute le mercredi 01 Juillet 1992 et s'achève le lundi 31 août 1992 (pour une seconde période de 2 mois). Cette périodicité tient compte des motifs exposés à 2. Elle est prévisionnelle.
- 4°) Nous vous transmettons la notice personnelle de monsieur Sylvain KAYINAMURA.
- 5°) Nous vous prions d'autoriser le paiement de l'intéressé pour 4 mois de prestation.
- 6°) Salutations.

TUGIRIMANA Joram
Coordinateur National



ILO MEMORANDUM

BIT

To
A Monsieur Ahmadou LY
Représentant Résident
PNUD KIGALI

c.c. Mme MATESO
Chef Service Comptabilité
PNUD KIGALI

From
Do MONNET PAQUET Jean Michel
CTP RWA/88/010

Your Ref.
Votre

Date

Our Ref.
Notre N° 046/15.30

Initials MP/jm

Date 22/02/1992

Subject : Paiement salaire EXPERT NATIONAL pour janvier 1992 et février 1992
Objet :

- 1°) Nous faisons référence à télex COOP K303 de FARRISH-WALKER du 20/02/1992 concernant APE 083558 pour US\$ 7876 sur LB 17 - salaire EXPERT NATIONAL.
- 2°) Vous prions d'effectuer paiement salaire janvier 1992 et février 1992 à Monsieur HABIMANA Pierre, Expert National RWA/88/010. (montant mensuel RWF 94.500).
- 3°) Salutations.

cl

BIT MEMORANDUM ILO cc:	To - NASFI Hatem - MUTAGANZWA C. A - HABIMANA Pierre - BISHOKANINKINDI F.
	From De MONNET PAQUET Jean Michel CTP RWA/88/010
	Your Ref. Votre Réf.
	Our Ref. 044/15/30 Initiale(s) MP/jm Notre Réf. Date 19/02/1992

Subject: Préparation de la formation des présidents des groupements socio-économiques de Rugende-Rumirabashyi.
Objet

- 1°) Compte tenu de l'urgence, une semaine seulement reste disponible pour préparer la formation des présidents.
- 2°) En référence à la préparation insuffisante qui a prévalu pour le recyclage des trésoriers (le 1er groupe de participants en a subi les conséquences).
- 3°) Vu le nombre et l'importance des différentes interventions prévues pour traiter du contenu de cette formation des présidents.
- 4°) Etant donné les engagements de chacun au niveau des multiples activités de RWA/88/010 en cours.
- 5°) Vous êtes convoqués à une séance de travail le samedi 22 février 1992 à partir de 8 heures précises (la durée de la réunion ne devrait pas excéder 2 heures).
- 6°) L'ordre du jour en sera le suivant :
 - Préparation de la formation des présidents**
 - objectifs de la formation référence :. contenu dispensé en juillet/août 1991
 - contenu
 - horaires . suivi effectué/
 - méthodologie : évaluation de terrain
 - supports pédagogiques
 - intervenant.
- 7°) Monsieur TWAGIRAYEZU participera pour ce qui le concerne aux travaux de cette réunion.
- 8°) La réunion sera animée par le CTP en collaboration avec le Coordinateur National.

Le Coordinateur National
 TUGIRIMANA Joram

ILO MEMORANDUM BIT

To
A Monsieur Louis NDABA HAGAMYE
Directeur, Bureau OIT, KINSHASA

c.c.

From
De MONNET PAQUET Jean Michel, CTP RWA/88/010 "COOP"
KIGALI

Your Ref.
Votre P/TURABAHAKWA/044

Date 27/01/92

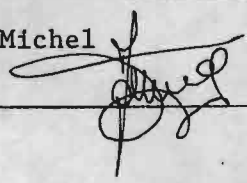
Our Ref.
Notre 042/15.30

Initial(s)

Date 18/02/1992

Subject : SITUATION DE CONGE - TURABAHAKWA (P/34220)
Objet :

- 1°) Suite à votre mémo ci-haut référencé, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les feuilles de congé de M. TURABAHAKWA pour la période du 11 avril au 10 juillet 1990.
- 2°) Meilleures salutations.

ILO MEMORANDUM BIT c.c. - PNUD Kigali - COOP/BIT/GENEVE	To A Monsieur Louis NDABA HAGAMYE Directeur du Bureau de Zone OIT/KINSHASA	
	From De MONNET PAQUET Jean Michel CTP - RWA/88/010	
	Your Ref. Votre	Date
	Our Ref. Notre N° 038/15.30	Initial(s) MP/jm Date 15/02/1992

Subject : Contrat de travail du CTP.
 Objet :

- 1°) Référence à la lettre de Monsieur le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Associatif proposant le renouvellement du contrat du C.T.P. MONNET PAQUET jusqu'au 30 septembre 1992 (voir copie en annexe).
- 2°) Référence au FAX de Monsieur le Représentant Résident du PNUD à Kigali confirmant la décision du département bénéficiaire.
- 3°) Ai l'honneur de vous informer que je n'ai pas reçu à ce jour le formulaire ILO 139-8-80 du contrat de travail pour la période du 18 septembre 1991 au 17 septembre 1992.
- 4°) Salutations.

ILO MEMORANDUM BIT

To
A Mr. Ahmadou LY
Représentant Résident
PNUD KIGALI

c.c.

From
De MONNET PAQUET Jean Michel
CTP - RWA/88/010

Your Ref.
Votre

Date

Our Ref.
Notre N° 036/15.30


Initials MP/jm

Date 13/02/1992

Subject
Objet : Dépenses RWA/88/010 - Exercices 1989, 1990 et 1991 (LB 15, 20, 30, 40, 50)

- 1°) Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les états de dépenses du Projet COOPERATIVES RWA/88/010 au cours des exercices 1989, 1990 et 1991 pour les lignes budgétaires 15 - 20 - 30 - 40 et 50 (Période du 01/10/1989 au 31/12/1991).
- 2°) Meilleures salutations.

cl

ILO MEMORANDUM BIT	To A Mr. Ahmadou LY Représentant Résident PNUD KIGALI
	From D ^o MONNET PAQUET Jean Michel CTP RWA/88/010
	Your Ref. Votre
	Our Ref. Notre N° 034/15.30
c.c. BIT/GENEVE Service des Coopératives	 Date
	Initials MP/jm
	Date 13/02/1992

Subject : Révision budgétaire F
Objet :

- 1°) Nous avons élaboré un budget permettant au Projet RWA/88/010 d'atteindre ses objectifs et de réaliser ses activités dans les meilleures conditions jusqu'à la fin de la première phase en septembre 1992.
- 2°) Nous avons évalué le coût des postes budgétaires en tenant compte des éléments suivants :
 - les consommations effectives pour les exercices 1989, 1990, 1991
 - les besoins réels et non réductibles jusqu'au terme de la première phase du projet (septembre 1992)
 - les engagements techniques en cours.
- 3°) Nous estimons que le budget alloué, suite à l'accord du Gouvernement Rwandais entérinant la révision budgétaire en augmentation de US\$ 218,189 ; soit US\$ 932,488 au total, correspond bien aux besoins du projet RWA/88/010.
- 4°) Haute considération.

TUGIRIMANA Joram
COORDINATEUR NATIONAL

COUNTRY : RWANDA DATE PRINTED : 12/02/92 : PAGE 1

PROJECT NUMBER : RWA/89/010/F/01/11 LAST REV: 09/10/91
 PROJECT TITLE : APPUI A LA PROMOTION DE COOPERATIVES
 DE JEUNES EN MATIERE DE PRODUCTION
 AGRICOLE

PROJECT BUDGET COVERING UNDP CONTRIBUTION (in U.S. dollars)

PROJECT COMPONENTS	TOTAL AMT M/M	1989 AMT M/M	1990 AMT M/M	1991 AMT M/M	1992 AMT M/M
*10 PROJECT PERSONNEL					
11 Experts :					
011-001 CTP, AGRO-ECONOMISTE	369,981	28,809	120,372	123,237	97,563
011-002 CONSULTANTS		0	0	10,000	17,000
11-99 Subtotal (*)	369,981	28,809	120,372	133,237	114,563
*13 Admin support personnel :					
013-000 APPUI ADMINISTRATI	48,300	0	16,394	18,606	13,300
13-99 Subtotal (*)	48,300		16,394	18,606	13,300
*14 UN Volunteers :					
014-001 VNU, EDUC. COOPERATIVE	50,010	0	19,447	15,553	15,000
14-99 Subtotal (*)	50,010		19,447	15,553	15,000
*15 Official travel :					
015-000 VOYAGES OFFICIELS	16,000	683	8,557	3,348	3,412
15-99 Subtotal (*)	16,000	683	8,557	3,348	3,412
*16 Mission costs :					
016-000 COUTS DE MISSION	29,000	0	4,544	7,456	17,000
16-99 Subtotal (*)	29,000		4,544	7,456	17,000
*17 National Professionals :					
017-001 EXPERT NATIONAL- AGRONOME	28,244	0	11,559	8,809	7,876
017-012 EXPERT NATIONAL	1,700	0	0	0	1,700
17-99 Subtotal (*)	29,944		11,559	8,809	9,576
019 COMPONENT TOTAL (**)	570,235	29,492	180,873	187,019	172,851

COUNTRY : RWANDA

DATE PRINTED : 12/02/92

: PAGE 2

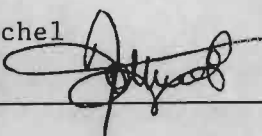
PROJECT NUMBER : RWA/88/010/F/01/11

LAST REV: 09/10/91

PROJECT TITLE : APPUI A LA PROMOTION DE COOPERATIVES
DE JEUNES EN MATIERE DE PRODUCTION
AGRICOLE

PROJECT BUDGET COVERING UNDP CONTRIBUTION (in U.S. dollars)

PROJECT COMPONENTS	TOTAL AMT M/M	1989 AMT M/M	1990 AMT M/M	1991 AMT M/M	1992 AMT M/M
*020 SUBCONTRACTS 021 000 SOUS TRAITANCES		0	12,642	14,787	69,000
029 COMPONENT TOTAL (**)	96,429	0	12,642	14,787	69,000
*030 TRAINING 032 000 VOYAGES D'ETUDES 033 000 FORMATION SUR LE TAS		2,244	8,648 5,043	37,145	23,000
039 COMPONENT TOTAL (**)	76,080	2,244	13,691	37,145	23,000
*040 EQUIPEMENT 041 000 FONDS DE GARANTIE 041 002 EQUIPEMENT FONGIBLE 042 000 EQUIPEMENT NON FONGIBLE					3,000 3,000 3,000
043 COMPONENT TOTAL(**)	125,435	31,777	51,983	32,675	9,000
*050 MISCELLANEOUS 051 000 ENTRETIEN/MAINTENANCE 052 000 FRAIS DE RAPPORT 053 000 DIVERS		4,510			6,060 3,000 6,000
059 COMPONENT TOTAL (**)	64,309	4,510	24,412	20,327	15,060
099 BUDGET TYPE TOTAL (***)	362,253	38,531	102,728	104,934	116,060
999 UNDP TOTAL (***)	932,488	68,023	283,601	291,953	288,911

ILO	MEMORANDUM	BIT	To	Monsieur Ahmadou LY
			A	Représentant Résident
				PNUD KIGALI
			From	
c.c.			De	MONNET PAQUET Jean Michel
				CTP - RWA/88/010
				
			Your Ref.	
			Votre	
				Date
			Our Ref.	Initial(s)
			Notre	030/15.30
				Date 11/02/1992

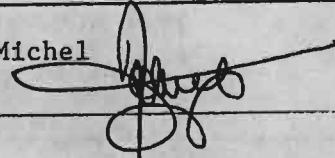
Subject : **RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITES DU CONSEILLER REGIONAL EN COOPERATIVES**
Objet : **MONSIEUR SCHWETTMANN - OIT/YAOUNDE**

- 1°) J'ai l'honneur de vous transmettre un exemplaire du rapport semestriel d'activités de notre Conseiller Régional en Coopératives, Monsieur SCHWETTMANN de l'OIT/YAOUNDE, pour la période du 01 juillet au 31 déc. 1991.
- 2°) Notre Programme d'appui aux associations agricoles de Rugende fait l'objet d'un chapitre n°2.1.4 en page 4 du document.
- 3°) Haute considération.

To
A Monsieur Louis NDABA HAGAMYE
Directeur du Bureau de Zone
OIT/KINSHASA

c.c.

From
Do MONNET PAQUET Jean Michel
CTP - RWA/88/010



Your Ref.
Votre

Date

Our Ref.
Notre N° 028/15.30

Initial(s) MP/jm

Date 10/02/1992

Subject
Objet : Allocations familiales chauffeur MUTESA Modeste

- 1°) Je vous transmets pour suite appropriée l'attestation de naissance de Mme MUTESA Modeste, l'attestation de scolarité, le certificat de scolarité ainsi que la demande d'allocation pour frais d'études pour enfant MUTESA.
- 2°) Meilleures salutations.

ILO MEMORANDUM BIT

To
A Monsieur Louis NDABA HAGAMYE
Directeur du Bureau de Zone
OIT/KINSHASA

c.c.

From
De Jean Michel MONNET PAQUET
CTP RWA/88/010

Your Ref.
Votre

Date

Our Ref.
Notre 027/15.30

Initial(s) MP/jm

Date 10/02/1992

Subject :
Objet : Transmission feuilles de congé personnel RWA/88/010

1°) Nous vous prions de trouver ci-joint les feuilles de congé du personnel du Programme RWA/88/010 pour le mois de janvier 1992.

2°) Meilleures salutations.

BIT M E M O R A N D U M ILO
cc:

To Monsieur Louis NDABA HAGAMYE
A Directeur, Bureau de l'OIT
KINSHASA

From MONNET PAQUET Jean Michel
De CTP - RWA/88/010 "COOP"
KIGALI

Your Ref. PERS/055
Votre Réf.

Date : 04/02/1992

Our Ref.
Notre Réf.
N°046/15.30

Initiale(s)
Date 20/02/1992

Subject: FEUILLE DE CONGE
Objet

1. Suite à votre mémo dont l'objet et les références sont ci-haut mentionnées, je vous prie de bien trouver ci-joint le document demandé (formule ILO 187).
2. Meilleures salutations.